

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2024
Délibération n°2024 – 07 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille vingt quatre
Le deux juillet à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 17/06/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, MICHEL Rémi,
Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles, ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony

Absents : BRULE Corinne

Vote

<i>Pour :</i>	8
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET :Achat terrain

Monsieur le maire explique qu'il serait opportun d'acheter le terrain ZB 032 jouxtant la station d'épuration afin d'y installer la serre lors de la reprise de la compétence assainissement par l'OBC.
Le conseil approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 02/07/2024

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

